



Avril 2020

DE LA NECESSAIRE REGLEMENTATION DE LA CRYPTOMONNAIE DANS LA ZONE CEMAC¹

Par

Pétronille MAFOHO BOUDJEKA

Docteur en Droit

¹ La CEMAC est la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.



REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par

L'Institut du droit d'expression et d'inspiration françaises

Avril 2020

Sommaire

- Résumé en français et en anglais / Référence de l'article
- Article
- Note biographique de l'auteur



Avril 2020

Résumé

Forme numérique d'échange reposant sur un jeu de cryptographie, les cryptomonnaies sont de plus en plus utilisées dans le monde. Détachées du contrôle des banques centrales, leur expansion est aujourd'hui telle qu'elles s'imposent à côté des unités monétaires classiques, et qu'il est désormais difficile de les ignorer. Elles présentent toutefois un inconvénient, celui de n'être adossées sur aucun étalon de valeur stable. C'est la raison pour laquelle les pays qui les considèrent comme incontournables les recréent sous la forme plus stable de Monnaie Digitale de Banque Centrale (MDBC).

Dans la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale cependant, les pouvoirs publics semblent peu intéressés par le phénomène. Pourtant, il y aurait de nombreux avantages pour les pays de l'espace concernés à se saisir des cryptomonnaies et à les réglementer.

Abstract

More and more used in the world nowadays, cryptocurrencies are a digital form of exchange landing on a cryptographic system. Existing over the control of central banks, its expanding is such as it has an important place beside classic currencies. However, it has a major disadvantage by not being supported by a stable standard. That is why countries which consider that it cannot be rounded recreate it under a different and more stable form of Central Bank Digital Currency (CBDC).

In the Economic and Monetary Community of Central African States, public authorities seems not interested by that phenomenon, whereas it surely does exist many advantages for those countries to regulate on it.

Référence pour citer l'article :

RDAA, Avril 2020 – « De la nécessaire réglementation de la cryptomonnaie dans la zone CEMAC », Pétronille MAFOHO BOUDJEKA, <http://www.institut-idef.org>



Avril 2020

En 2009, a vu le jour la première forme de monnaie reposant sur un système numérique par un jeu de cryptographie, donnant naissance à ce qui a été appelé la cryptomonnaie². Durant leurs trois premières années d'existence, les cryptomonnaies, dont la plus connue est le Bitcoin, ont rapidement gagné l'attention des médias et du public. Elles ont été acceptées pour les échanges, quoique leur évolution ait été freinée par leur volatilité³.

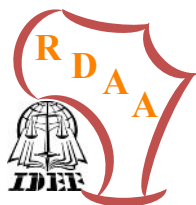
Certains ont pensé que le phénomène s'éteindrait aussi vite qu'il s'était répandu, notamment parce qu'elles ne sont contrôlées, garanties, ni émises par une banque centrale, et représentent de ce fait un gros risque pour les utilisateurs. Mais l'expansion aujourd'hui mondiale des cryptomonnaies, démentent ce postulat⁴. Facebook a notamment annoncé le lancement de sa propre cryptomonnaie appelée Libra⁵. De même, l'on note un intérêt grandissant des Etats

² La cryptomonnaie, dite aussi cryptoactif, cryptodevise, monnaie cryptographique ou cybermonnaie, est une monnaie émise de pair à pair, sans nécessité de banque centrale, reposant sur une chaîne de blocs (blockchain) et utilisable au moyen d'un réseau informatique décentralisé.

³ La volatilité est la variation observée dans le cours des cryptomonnaies. Étant donné qu'il s'agit de monnaies dénationalisées, celles-ci n'ont pas de valeur fixe. Elles sont alors échangées en fonction de l'étalon or, du dollar ou autre.

⁴ Les cryptomonnaies sont créées au sein d'une communauté d'internautes, appelés « miners ». ceux-ci créent, selon un algorithme, des jetons (tokens en anglais), qui sont ensuite alloués à chaque « miner » en récompense de sa participation au fonctionnement du système. Le système repose sur la blockchain ou registre, qui permet de garder la trace de l'ensemble des transactions, de manière décentralisée et transparente. Une fois créés, ces jetons sont stockés dans un coffre-fort électronique enregistré sur l'ordinateur, la tablette ou le téléphone portable de l'utilisateur. Il est ensuite possible de les transférer via internet et de façon anonyme. La conservation de ces cryptomonnaies est dès lors sujette à des piratages informatiques et n'offre aucune protection en matière de sécurité des avoirs. Il existe aussi un risque de blanchiment des capitaux. Par ailleurs, le principe de la blockchain qui fonctionne sans banquier central et totalement émancipé du contrôle des organes financiers classiques inquiète. Lire notamment <https://www.droit-technologie.org/actualites/cryptomonnaie-leurope-soppose-aux-stablecoin>; <https://boursedescredits.com/actualite-dossier-france-face-enjeux-cryptomonnaie-1-4-pays-pionnier-reglementation-cryptoactifs-27577.php>

⁵ Les autres géants du web devraient bientôt suivre. Des entreprises comme Samsung ou Nike ont également en ligne de mire la création de ce type de monnaie Lire notamment « Cryptomonnaie : pourquoi les grandes entre-



Avril 2020

pour les cryptomonnaies. Ainsi, la Chine, la France, pensent à créer leur propre cryptomonnaie, en lui enlevant toutefois l'inconvénient de l'absence totale de contrôle par la banque centrale⁶. Cette forme de cryptomonnaie est appelée *Central Bank Digital Currency* (CBDC) ou *Monnaie Digitale de Banque Centrale* (MDBC).

Pour les juristes, cryptomonnaie rime avec difficultés de qualification, problèmes de définition, nature juridique difficile à cerner, enjeux de régulation et de réglementation⁷. Toutefois, les cryptomonnaies ont le vent en poupe et nécessitent incontestablement d'être appréhendées⁸. Nous avons choisi de nous pencher particulièrement sur le cas de la CEMAC. La question essentielle ici est donc celle de savoir comment se ferait l'attraction des cryptomonnaies dans la zone CEMAC. De notre point de vue, il faudrait aller au-delà de la simple utilisation privée ou de « l'effet de mode », et se tourner vers la création communautaire d'une MDBC.

L'attraction du phénomène dans la CEMAC, plus qu'un effet de mode

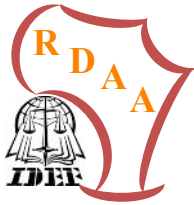
Il y a certainement beaucoup d'intérêts pour les pays de la CEMAC à se saisir du vent des cryptomonnaies. Le phénomène y reste pourtant relativement peu connu, du point de vue des

prises optent-elles pour les monnaies virtuelles ? », <https://www.boursedescredits.com/actualite-cryptomonnaie-grandes-entreprises-optent-monnaies-virtuelles-27493.php>

⁶ Le Venezuela a lancé sa propre cryptomonnaie, appelée *petro*, notamment pour contourner les problèmes d'inflation liés au Bolivar.

⁷ Voir Amaury PERRIN, « le bitcoin et le droit : problématiques de qualification, enjeux de régulation » ; Erwan JONCHERES, *Encadrement juridique des monnaies numériques : bitcoin et autres cryptomonnaies*, mémoire, université de Montréal, 2015.

⁸ Des instances financières comme le World Gold Council prennent la question au sérieux, en raison de la possibilité pour les cryptomonnaies de saper l'influence des banques centrales. De même, Christine LAGARDE, Présidente de la Banque Centrale Européenne, a déclaré que les cryptomonnaies peuvent à terme remplacer les banques centrales et les banques internationales.



Avril 2020

pouvoirs privés. Quant aux pouvoirs publics, le débat ne semble pas pour l'heure attirer leur attention.

La réforme de la réglementation des changes intervenue dans la CEMAC en 2018 par l'adoption du Règlement n°02/18/CEMAC/UMAC/CM⁹ portant réglementation des changes dans la CEMAC précise expressément que le franc CFA est l'unité de change¹⁰. Pourtant, cette réforme aurait pu servir de prétexte au moins pour questionner le procédé.

Les enjeux sont d'importance. Une cryptomonnaie africaine appelée « afrocoin¹¹ » a été lancée pour favoriser une meilleure intégration africaine. Par ailleurs, si le Bitcoin est rejeté par certains pays d'Afrique, l'Algérie, le Maroc, ou les pays membres de L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)¹² notamment, il est largement utilisé dans d'autres pays : Zimbabwe, Botswana, Ghana, Kenya, Afrique du Sud, Nigéria. Bien plus, selon un rapport publié par la banque américaine Citibank, trois pays africains figurent dans le Top 10 mondial des plus gros détenteurs de Bitcoins. Il s'agit de l'Afrique du Sud (2,1% du PIB), du

⁹ http://sgcobac.org/upload/docs/application/pdf/2019-05/reglement_02-18-cemac-umac-cm_portant_reglementation_des_changes_dans_la_cemac.pdf

¹⁰ L'article 7 de ce texte énonce que « la monnaie émise et ayant cours légal et pouvoir libératoire dans la CEMAC est le Franc de la Coopération Financière en Afrique Centrale, en abrégé Franc CFA ».

¹¹ Appelée aussi Afro, cette cryptomonnaie créée en 2017 ambitionne de devenir la monnaie d'échange de l'Afrique dans une perspective panafricaine.

¹² Le cas de l'UEMOA qui présente des traits de gémellité fort marqués avec la CEMAC, mérite d'être souligné. Par la voix du gouverneur de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), il est ici clairement affirmé que le Bitcoin et les cryptomonnaies ne sont pas les bienvenus au sein de cet espace. Pourtant, on voit émerger des tentatives (cas du Sénégal) et des projets nationaux (Togo) de faire recours à la cryptomonnaie, preuve peut-être de l'irréversibilité du phénomène. Lire notamment <https://www.financialafrik.com/2018/03/01/tiemoki-meyliet-kone-gouverneur-de-la-bceao-bitcoin;> <https://www.financialfrik.com/2019/11/22/lancement-de-la-premiere-cryptomonnaie-halal-du-senegal;> <https://www.togofirst.com/fr/finance/2901-2432-pnd-2018-2022-lome-evoque-lutilisation-des-cryptomonnaies>



Avril 2020

Kenya (2,3% du PIB), et du Nigéria (3,4% du PIB)¹³. Le cas précis de ce dernier mérite d'être relevé. Limitrophe avec le Cameroun qui serait par ailleurs la locomotive de l'Afrique centrale, on note des échanges commerciaux importants entre ces deux pays. S'il est vrai que l'attractivité des cryptomonnaies en Afrique est due aux taux d'inflation élevés et au faible taux de bancarisation des populations (moins de 20%), les cryptomonnaies qui s'échangent de plus en plus aisément pourraient ici rapidement gagner du terrain en palliant cette difficulté non négligeable¹⁴. Par ailleurs, le taux de pénétration mobile en Afrique, très élevé comparativement au taux de bancarisation (près de 80%), favoriserait sur ce continent l'attractivité des cryptomonnaies, en permettant la réduction des coûts de transfert d'argent.

Au regard de ce qui précède, les cryptomonnaies seraient désormais incontournables. D'où la nécessité pour les pays membres de la CEMAC d'attirer le phénomène, en privilégiant toutefois la MDBC qui présenterait moins d'inconvénients.

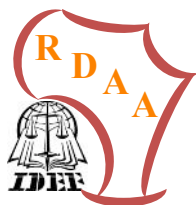
Pour la création d'une MDBC dans la CEMAC

La CEMAC pourrait lancer sa propre MDBC¹⁵. Ainsi que sa dénomination l'indique, la monnaie digitale de banque centrale est la solution trouvée par les Etats et reposant également sur la blockchain, pour se saisir du vent des cryptomonnaies. Ce serait une façon plus avertie

¹³ Source : <https://www.agenceecofin.com/la-une-de-lhebdo/1105-56824-l-afrique-nouvelle-frontiere-des-cryptomonnaies>

¹⁴ Des plateformes d'échange des cryptomonnaies fleurissent un peu partout sur le continent. L'on peut citer entre autres Binance, Paxful, Chankura Crypto Exchange, Luno, NairaEx (Nigéria), BitPesa (Kenya).

¹⁵ Il peut être intéressant d'analyser l'intérêt des cryptomonnaies dans une zone comme la CEMAC. Cela permettrait d'abord d'évaluer le degré d'ancrage d'un tel système reposant sur la technologie numérique, dans des pays à faible taux de bancarisation. De même, cela permettrait d'évaluer dans un tel environnement, la capacité du droit à se saisir de situations comme les sciences exactes, les cryptomonnaies reposant sur un système mathématique de cryptographie. Mais surtout, les cryptomonnaies ayant une nature juridique difficile à cerner, il s'agirait aussi d'apprécier le niveau d'anticipation et de réception par le droit d'une pratique ne possédant pas de qualification juridique précise.



Avril 2020

d'émettre et de gérer les cryptomonnaies. Les MDBC auraient également l'avantage d'être plus stables, moins volatiles, et seraient du type stablecoin¹⁶.

Au Cameroun, une communauté d'utilisateurs du Bitcoin existe déjà sous l'appellation de « CamerBitcoins ». Par ailleurs, dans la partie anglophone du pays aux velléités sécessionnistes, il a été lancé une cryptomonnaie appelée « Ambacoin ». Au travers de l'attraction des cryptomonnaies, il s'agit d'anticiper sur l'expansion plus large du système, ainsi que de l'orienter dans un sens qui servirait les intérêts économiques et politiques de la sous-région et en favoriserait le développement¹⁷.

En effet, l'adoption de l'Ambacoin de la république sécessionniste non reconnue d'Ambazonie¹⁸, fait redouter la possibilité que l'adoption d'une cryptomonnaie dans la CEMAC, si celle-ci n'était pas rigoureusement pensée et régulée, serve plutôt au financement du terrorisme. D'où la nécessité pour les Etats membres de la CEMAC de se pencher rapidement sur la question¹⁹, avant que le phénomène ne devienne plus connu et ne s'implante définitivement dans les habitudes de ses habitants²⁰ sous le regard impuissant des pouvoirs publics.

¹⁶ A cause de leur volatilité qui en serait l'inconvénient majeur, l'idée a été trouvée d'adosser les cryptomonnaies à une valeur stable, comme l'étalon-or. Ce qui a donné naissance à une forme de cryptomonnaies appelées « stablecoin ».

¹⁷ Les questions de qualification et de régulation pourront alors être abordées : il pourra s'agir d'une autre forme de monnaie électronique à côté de celle qui existe déjà dans la CEMAC, ou d'un autre instrument de change.

¹⁸ L'Ambazonie est le nom donné par les séparatistes anglophones camerounais à leur République.

¹⁹ Il est également nécessaire que les pays d'Afrique centrale pensent à ce projet non pas individuellement, mais plutôt en commun. En effet, chacun de ces pays pris isolément représente un pouvoir économique moindre. Les difficultés de qualification, de régulation et de contrôle de la cryptomonnaie doivent être pensés en commun.

²⁰ La question devient d'autant plus prégnante que dans la zone franc, il y a une césure annoncée sur le plan monétaire, avec l'abolition du franc CFA pour les pays membres de l'Afrique de l'UEMOA et lancement annoncé d'une autre monnaie, l'Eco.

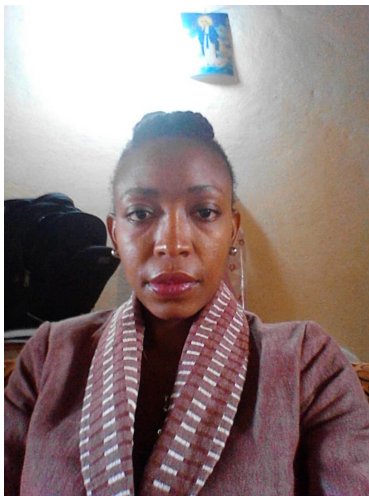


Editée par

L'Institut du droit d'expression et d'inspiration françaises

Avril 2020

Note Biographique de l'auteur



Pétronille MAFOHO BOUDJEKA, de nationalité Camerounaise, est juriste privatiste.

Elle a soutenu en 2019 une thèse de doctorat ayant pour sujet ***l'OHADA et l'uniformisation du droit bancaire***, en codirection entre l'Université de Douala (Cameroun) et l'Université Cheikh Anta DIOP de Dakar (Sénégal).

Le droit des affaires reste son champ privilégié de recherche. Mais l'auteur affectionne les thèmes de recherche aussi divers et variés que le droit civil des contrats, de la famille et des personnes, et aimerait étendre son champ de recherche à la sociologie juridique ou la théorie du droit.



REVUE DU DROIT DES AFFAIRES EN AFRIQUE (RDAA)

Editée par

L'Institut du droit d'expression et d'inspiration françaises

Avril 2020

La Revue du Droit des Affaires en Afrique est publiée grâce au soutien de :



**Baker
McKenzie.**